

Bruxelles, le 10 mars 2023
(OR. en)

7222/23

AGRI 116
FAO 7
CONUN 80
DEVGEN 61
COHAFA 32
COAFR 104
ENV 225
CLIMA 122
SAN 132
SUSTDEV 46
RELEX 328

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conclusions sur les priorités de l'UE en vue d'une Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) efficace afin d'assurer un avenir durable et la sécurité alimentaire pour tous <i>- Approbation</i>

1. Au cours du second semestre de 2022, sous la présidence tchèque, le groupe "Questions alimentaires et agricoles internationales" (FAO) a entamé des discussions visant à définir les priorités stratégiques à moyen terme de l'UE et de ses États membres pour l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les délégations ont été d'accord pour estimer que la fixation de ces priorités était particulièrement pertinente dans la perspective de l'élection prochaine du directeur général de la FAO prévue pour juillet 2023.
2. Au premier semestre de 2023, la présidence suédoise a fait avancer les discussions et a présenté un projet de conclusions du Conseil, que le groupe a examiné en détail lors de ses réunions des 17 janvier et 21 février 2023, parallèlement à un vaste processus de consultation écrite.
3. Dans le contexte des discussions susmentionnées, les délégations ont souligné la contribution essentielle que la FAO doit apporter en jouant un rôle moteur dans la transition vers des systèmes alimentaires durables et en s'attaquant aux difficultés étroitement liées, relatives à la crise

climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des ressources naturelles. Les délégations sont également convenues que le rôle de chef de file joué par la FAO dans l'action multilatérale visant à éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition et à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous était plus crucial que jamais dans le contexte de la crise alimentaire actuelle sans précédent, qui a été fortement exacerbée par la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine.

4. Le 9 mars 2023, à la suite d'une dernière consultation écrite, la présidence a pris note de l'accord intervenu au sein du groupe sur le texte du projet de conclusions du Conseil figurant dans le document ST 5114/4/2023 REV 4¹.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu au sein du groupe et à recommander au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, les conclusions figurant à l'annexe de la présente note.

¹ Par la suite, le projet de texte final des conclusions du Conseil a été distribué sous la référence ST 5114/5/2023 REV 5.

Projet de
CONCLUSIONS DU CONSEIL
sur les priorités de l'UE en vue d'une Organisation des Nations unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO) efficace afin d'assurer un avenir
durable et la sécurité alimentaire pour tous

Le Conseil de l'Union européenne

- 1) RÉAFFIRME son ferme attachement au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles, s'articulant autour du système des Nations unies, afin d'apporter des réponses efficaces aux grands défis de notre époque qui exigent des solutions mondiales, dans le plein respect des droits de l'homme universels;
- 2) RÉAFFIRME son engagement indéfectible en faveur du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de l'accord de Paris, de la Convention sur la diversité biologique, du cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité et de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, et SOULIGNE la contribution essentielle de la FAO à leur réalisation;
- 3) INSISTE sur la contribution essentielle que la FAO doit apporter en jouant un rôle moteur dans la transition vers des systèmes alimentaires durables et en s'attaquant aux difficultés étroitement liées, relatives à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des ressources naturelles;
- 4) SALUE le rôle crucial de la FAO, en tant qu'agence des Nations unies impartiale et pilotée par ses membres, dans la conduite de l'action multilatérale visant à éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition et à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, ainsi qu'à lutter contre la pauvreté;
- 5) SOULIGNE l'importance que revêt la FAO en tant qu'organisation spécialisée fondée sur la connaissance, pour ce qui est d'établir des normes basées sur les connaissances et les preuves scientifiques et d'assurer un appui technique et le renforcement des capacités, y compris aux fins de l'élaboration des politiques par ses membres;

- 6) EST VIVEMENT PRÉOCCUPÉ par la crise alimentaire sans précédent à laquelle le monde est actuellement confronté, qui touche en particulier les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables, ce qui creuse les inégalités; CONDAMNE À NOUVEAU résolument la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine, dont les répercussions négatives et durables sur la sécurité alimentaire exacerbent fortement la crise;
- 7) RÉAFFIRME la ferme détermination de l'UE à lutter contre l'insécurité alimentaire mondiale et RENOUVELLE son plein soutien aux efforts déployés sous la direction des Nations unies pour éviter une nouvelle escalade; SALUE les efforts déployés par la FAO pour surveiller et traiter les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie en ce qui concerne la sécurité alimentaire, tant en Ukraine que dans le reste du monde, et DEMANDE INSTAMMENT à la FAO d'intensifier ces efforts, en mettant pleinement en œuvre les décisions pertinentes des instances dirigeantes de la FAO².

Le rôle de la FAO dans la construction d'un avenir durable

- 8) EST CONSCIENT de la contribution essentielle que la FAO apporte dans les domaines de l'agriculture, y compris l'élevage, de la sylviculture, de la pêche et de l'aquaculture, pour construire un avenir durable; à cet égard, RAPPELLE les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE pour le sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires³ et INVITE la FAO à intensifier ses efforts dans les principaux domaines d'action suivants:
- jouer un rôle de chef de file dans la mobilisation et le soutien en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires résilients et durables en promouvant le droit à une nourriture adéquate et une approche transformatrice des systèmes alimentaires qui fournisse une nourriture salubre et nutritive et des régimes alimentaires sains pour tous, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables, tout en contribuant à trouver des solutions aux problèmes liés au changement climatique et à l'environnement;
 - continuer à promouvoir un secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture compétitif, diversifié, durable et résilient qui intègre les trois dimensions de la durabilité sur un pied d'égalité, notamment en promouvant des solutions, des innovations et des bonnes pratiques permettant de transformer les systèmes alimentaires et d'accroître la productivité, tout en évitant la dégradation des terres, de l'eau et des forêts ainsi que la perte de biodiversité;

² En particulier la décision adoptée par le Conseil de la FAO lors de sa 169^e session.

³ Doc. 9335/21.

- prôner des pratiques durables et intégrées en matière de gestion des ressources ainsi qu'une utilisation efficace des ressources, compte tenu des pressions accrues exercées par une population mondiale croissante et de la fragilité des écosystèmes tant terrestres qu'aquatiques;
- contribuer à trouver des solutions cohérentes et durables aux défis multiples et transfrontières liés à l'eau, qui tiennent dûment compte du lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation des écosystèmes, en faisant avancer les programmes adoptés par les Nations unies;
- progresser dans ses travaux sur la lutte contre la déforestation à l'échelle mondiale, y compris sur des définitions internationalement approuvées, et sur la désertification, en appliquant des approches intégrées du paysage et en soutenant la coopération internationale dans ce domaine;
- intensifier les efforts visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à promouvoir une pêche durable contribuant à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la gouvernance internationale des océans, notamment en encourageant et en soutenant activement la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants visant à éliminer les pratiques de pêche non durables;
- promouvoir et soutenir les synergies entre l'agriculture, y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture, afin de tirer parti des possibilités communes, de relever les défis communs et de limiter les compromis;
- intensifier ses travaux sur les modèles d'entreprise et les chaînes de valeur innovants et durables, en mettant particulièrement l'accent sur l'économie circulaire, la bioéconomie et les solutions fondées sur la nature, en collaboration avec le secteur privé et tous les acteurs concernés, afin de fournir des moyens de subsistance supplémentaires et de remplacement décent tout au long de la chaîne alimentaire et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'utilisation des ressources et de réduire le gaspillage, en accordant toute l'attention voulue à la perspective locale ainsi qu'aux besoins et aux contributions des petits exploitants et des agriculteurs familiaux;
- tirer parti du potentiel que recèlent l'innovation et la numérisation, dans le plein respect des cadres juridiques pertinents, afin d'accroître durablement la productivité et de transformer les systèmes alimentaires.

Le rôle de la FAO dans le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix pour lutter contre l'insécurité alimentaire

9) EST CONSCIENT du travail essentiel qu'effectue la FAO pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le monde; RAPPELLE qu'il est préoccupé par le fait que les conflits sont un facteur d'insécurité alimentaire et INVITE la FAO à orienter l'action en faveur des pays et des populations vulnérables, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles, en:

- intensifiant sa contribution au lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix aux niveaux mondial, régional et local grâce à une collaboration avec d'autres organisations concernées, conformément à son mandat et à ses avantages comparatifs, tout en continuant à respecter et à promouvoir les principes humanitaires et le droit humanitaire international dans sa programmation d'urgence;
- renforçant les investissements dans des systèmes d'alerte précoce, en prenant des mesures d'anticipation et en présentant des propositions politiques à court et moyen termes visant à répondre efficacement et rapidement aux crises émergentes, à soutenir les activités de reconstruction rapide et à donner des orientations pour la réhabilitation des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ainsi que des moyens de subsistance des zones rurales, dans une perspective de développement à long terme;
- surveillant les effets des conflits sur la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que les risques qui y sont associés, et en continuant à fournir aux membres, en temps opportun, des informations de qualité sur l'évolution du marché et les perturbations des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, afin de favoriser le bon fonctionnement, l'ouverture et la prévisibilité des échanges commerciaux, ce qui est conforme aux règles de l'OMC, et la transparence des marchés, au moyen d'initiatives qui ont fait leurs preuves, telles que le système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

Le rôle de la FAO dans le système des Nations unies au sens large

10) SOULIGNE qu'il importe de veiller à ce que les travaux de la FAO continuent d'être étroitement alignés sur le programme plus large des Nations unies, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, suivant l'initiative "Unis dans l'action" des Nations unies, et INVITE la FAO à:

- défendre la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, y compris la tâche importante consistant à suivre les indicateurs des ODD qui sont sous sa supervision et à en rendre compte et à soutenir les travaux menés par les membres concernant le suivi de leurs progrès en matière d'ODD;

- assurer la mise en œuvre effective de la réforme du système des Nations unies pour le développement grâce à une coopération et à un dialogue étroits par l'intermédiaire du système des coordinateurs résidents afin d'assurer une coordination efficace avec le système plus large des Nations unies au niveau national;
- continuer de renforcer sa coopération et ses travaux intersectoriels avec d'autres agences et organes des Nations unies, et en particulier à améliorer encore sa collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), et à soutenir d'autres initiatives pertinentes conduites par les Nations unies, fondées sur les synergies et les avantages comparatifs;
- soutenir activement le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en tant que plateforme pluripartite inclusive pour promouvoir la sécurité alimentaire mondiale et les systèmes alimentaires durables, ainsi que son groupe d'experts de haut niveau, et favoriser l'adoption et l'utilisation des recommandations stratégiques et des directives volontaires du CSA;
- continuer à soutenir le suivi du sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires 2021, en étroite coopération avec d'autres agences des Nations unies, des gouvernements, des organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs, ainsi qu'en facilitant la mise en place d'une plateforme de coordination efficace et efficiente et en aidant les membres à concrétiser leurs parcours porteurs de transformation.

Amélioration de l'efficacité et de la gouvernance de la FAO, pour un plus grand impact et de meilleurs résultats

- 11) SOULIGNE la nécessité de poursuivre les efforts visant à assurer la capacité de la FAO à remplir efficacement son mandat, conformément aux orientations fournies par ses organes directeurs ainsi qu'aux besoins et aux attentes de ses membres;
- 12) SE FÉLICITE de l'alignement du cadre stratégique 2022-2031 de la FAO sur les ODD, de l'accent accru mis sur la prise de décision fondée sur des données factuelles et sur des données scientifiques et du renforcement du Bureau de l'évaluation et du Bureau de l'Inspecteur général; PREND ACTE des travaux positifs sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que sur l'amélioration de la gestion des risques;

13) ATTEND de nouvelles améliorations en matière de gouvernance, d'efficacité, de transparence, d'impartialité, de responsabilité et de gestion des risques, conformément aux normes les plus élevées des Nations unies et sous la direction du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies (CCS) et du Corps commun d'inspection (CCI), en étroite concertation avec les membres de la FAO, notamment dans les domaines suivants:

- les rapports sur la gestion et la performance fondés sur les résultats, avec un accent particulier sur les bureaux décentralisés et sur les programmes et projets, y compris l'alignement des politiques internes sur les actions menées au niveau national, ainsi qu'une meilleure utilisation des connaissances nationales dans les politiques internes de la FAO;
- une attention accrue portée à l'obtention de résultats et à l'impact au niveau national à travers l'élaboration d'une approche programmatique, un processus de programmation transparent et prévisible ainsi que la collaboration au niveau national avec des acteurs clés;
- le développement d'une vision globale pour le financement de l'organisation, y compris l'utilisation de contributions obligatoires et volontaires, la gestion des différents dispositifs de financement et la manière dont ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'organisation et du cadre stratégique de manière efficace, efficiente et transparente;
- un accès en temps utile, transparent et aisé des membres aux informations pertinentes pour la gouvernance de l'organisation, y compris les cadres de programmation par pays, les modalités de passation de marchés et les accords de partenariat avec des tiers, en tenant dûment compte de la stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé;
- la gestion des ressources humaines au moyen de politiques fondées sur la diversité, l'égalité, la transparence et le mérite;
- le renforcement de l'égalité de genre et de l'inclusion, en tenant dûment compte de la nécessité de parvenir à la parité de genre aux postes supérieurs et d'intégrer les perspectives des femmes et des filles, des jeunes et des populations autochtones ainsi que des personnes handicapées à tous les niveaux, y compris par l'utilisation de données ventilées par sexe, âge et handicap;

- les normes les plus élevées et les bonnes pratiques relatives à la gouvernance des données, le respect du droit à la vie privée et la protection des données à caractère personnel, les droits de propriété intellectuelle ainsi qu'un contrôle indépendant de la mise en œuvre de la politique en matière de données;
- des garanties solides pour veiller à l'intégrité et à la totale confidentialité du vote au scrutin secret, dans le respect des bonnes pratiques du système des Nations unies dans ce domaine.

Coopération de l'UE et de ses États membres avec la FAO

- 14) SOULIGNE le partenariat fructueux existant de longue date entre la FAO et l'UE et ses États membres; RAPPELLE le soutien important que l'UE et ses États membres apportent à la FAO, y compris au moyen de contributions volontaires;
- 15) ATTEND AVEC INTÉRÊT un renforcement du dialogue et de la collaboration pour ce qui est de promouvoir le programme mondial en faveur du développement durable et du climat dans les domaines de l'agriculture, y compris l'élevage, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment par:
- la mise en œuvre des stratégies de la FAO relatives au changement climatique, à la biodiversité et à la science et l'innovation;
 - les points de levier thématiques pour la transformation des systèmes alimentaires, y compris la diversification des cultures, des protéines et des engrais, la promotion du bien-être animal et de l'élevage ayant une incidence moindre sur le climat, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, la préservation et l'amélioration de la santé des sols, la réduction de la pollution, de la dépendance à l'égard des pesticides chimiques et de l'utilisation de combustibles fossiles dans l'agriculture, et la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire;
 - l'approche "Une seule santé" pour mieux faire face aux défis sanitaires complexes auxquels sont confrontés les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement, y compris des efforts conjoints dans le cadre de l'alliance quadripartite, pour réduire la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et renforcer leur résilience face aux pandémies, ainsi que les travaux sur la lutte contre les maladies transfrontières;

- les initiatives de prospective, la recherche, toutes les formes d'innovation et de partage des connaissances, y compris à travers des réseaux d'enseignement des agriculteurs et une coopération entre la FAO et les instituts de recherche et établissements universitaires et d'autres parties prenantes au sein de l'UE;
 - les activités de normalisation et de réglementation, y compris dans le cadre des travaux de la commission du Codex Alimentarius sur les normes de sécurité et de qualité des denrées alimentaires visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et dans le cadre des travaux de la convention internationale pour la protection des végétaux, en accordant toute l'attention requise à l'application de l'approche "Une seule santé" dans le processus d'analyse des risques;
 - l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et des filles et les approches porteuses de changements sur les questions de genre ainsi que la promotion du rôle des jeunes dans les zones rurales;
 - le réseau mondial contre les crises alimentaires en tant qu'alliance mondiale des acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement qui s'emploient à s'attaquer aux causes profondes des crises alimentaires et à promouvoir des solutions durables.
 - le partenariat mondial sur les sols en vue d'améliorer la gouvernance et la santé des sols;
- 16) AFFIRME la détermination de l'UE et de ses États membres à consolider et renforcer leur coopération avec la FAO et à continuer de travailler avec ses membres pour veiller à l'efficacité de l'action de la FAO en faveur d'un avenir durable et de la sécurité alimentaire pour tous.